



◇ QUOI ?

Repas et soirée dansante organisés par les hommes au service des femmes.

◇ POURQUOI ?

- Passer un moment agréable et mieux se connaître
- Établir des contacts entre les membres des différentes animations
- S'ouvrir à des personnes extérieures (amis, connaissances)

◇ POUR QUI ?

La soirée réunit des personnes adhérentes et externes d'horizons divers. Il peut s'agir des conjoints, des amis des adhérents inscrits, des personnes en lien avec l'association, des adhérents d'autres AVF. Ce sont toujours des personnes invitées par le CA ou les adhérents. Il n'y a pas d'accès grand public.

◇ AVEC QUI ?

Ce sont les hommes adhérents AVF et des conjoints d'adhérentes ou d'anciens adhérents, qui organisent la soirée. Les « dames » sont invitées et ne s'occupent de rien, elles se font servir.

◇ OÙ ?

Location d'une salle adaptée pour le repas et le bal (ex : Salle des Fêtes).

◇ QUAND ?

A la Sainte-Agathe, début février. L'on ne connaît pas l'origine de cette fête de Sainte-Agathe organisée exclusivement par les hommes mais elle est fêtée couramment au sein des associations de la région.

◇ COMMENT ?

Il est fait appel à un traiteur et à un animateur de soirée.

◇ COMBIEN ?

La soirée est payante et calculée sur les charges réelles (salle, traiteur et animateur). Du champagne est vendu en fin de repas avec une petite marge apportant quelques bénéfices.

→→ Voir l'exemple pratique de l'AVF Saint-Dizier au dos.

Expérience de l'AVF Saint-Dizier

L'ORGANISATION

Nous avons un groupe d'une dizaine de personnes avec un noyau constant bien rôdé, qui se partage les tâches. A savoir : choix en groupe du menu, des vins, du champagne, du déroulement de la soirée, de la validation des intervenants externes (traiteur et animateur), des attentions particulières (ex : une rose pour chaque dame présente), des divers achats de décoration.

Quand tout est chiffré, le montant de la participation est défini.

Ensuite des groupes se chargent des achats, de l'information (édition d'une affiche distribuée à chaque adhérent et affichée dans les locaux), des inscriptions et de leurs paiements.

Le jour J, tous sont mobilisés pour les préparations, la décoration et les approvisionnements et, au final, le service en salle, le tout dans la joie et la bonne humeur.

LA SALLE

A réserver 12 à 18 mois à l'avance selon les lieux.

La date est toujours le samedi le plus proche de Ste Agathe (le 5 février). La secrétaire d'AVF fait la réservation de salle au nom d'AVF. De préférence, choisir un lieu le plus près possible du centre-ville pour sécuriser les retours de nuit.

Nous avons changé de lieu pour cette raison et avons eu plus de participants (en moyenne 120).

LES PRESTATAIRES

Depuis de nombreuses années, nous sollicitons le même traiteur et le même animateur ce qui facilite les prises de décision. Nous leur confirmons la tenue de l'évènement trois mois avant sa date.

LA LÉGENDE DE SAINTE-AGATHE...

De nos jours, c'est encore une vraie fête dans certaines régions de France. Mais cette fête est exclusivement réservée aux femmes.

Ce n'est pas fréquent et, pour une fois..., on peut bien leur accorder cela !

Pourquoi la "Sainte-Agathe" est La fête des Dames ?

Parce que Sainte-Agathe est le symbole même de l'oppression et des diverses souffrances que les femmes ont subies pendant bien des siècles par la volonté de la gent masculine.

Sainte-Agathe est la patronne des nourrices, des bijoutiers, des fondeurs de cloche, de la ville de Catane, de la ville de Palerme et de l'île de Malte. Ses reliques, qui auraient été transportées à Constantinople en 1050, reposeraient maintenant, depuis 1126, dans la chapelle qui lui est dédiée dans la cathédrale de Catane.

LE PETIT PLUS...

Lors de notre dernière soirée, l'atelier créatif d'AVF a confectionné des objets (animaux, figurines) en papier pour décorer les tables. Cela a tellement plu que des personnes ont souhaité les acheter. Nous les avons donc vendus entre 10 et 20 € au profit de cet atelier, ce qui a permis d'acheter du matériel.



Ces messieurs au service de ces Dames

→ → Pour plus de renseignements, Jean-Pierre Desbois (desbois329@gmail.com)
ou Chantal Oudin (chantal.oudin@yahoo.fr)